

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011448

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1052

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Retraitee

Nom & Prénom : LAALI RABIA

Date de naissance :

21.11.46

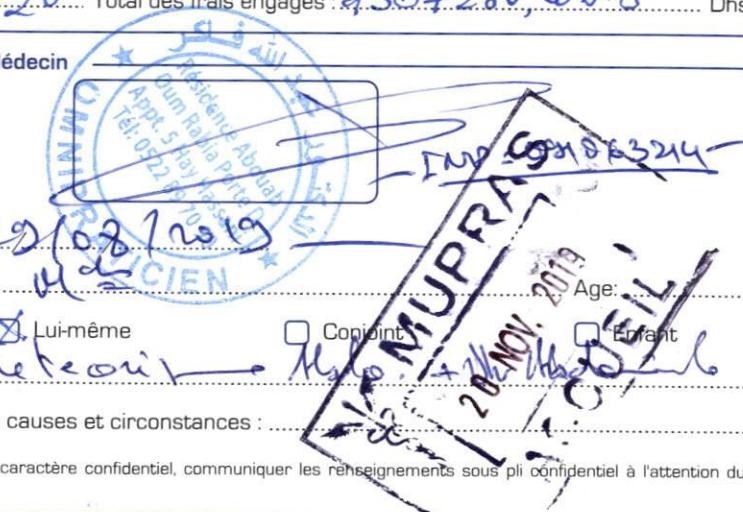
Adresse : 9 rue Jabel M'goun - Hay Salam (C.I.C)

Tél. : 05 62 18 61 95

Total des frais engagés : 150 + 280 = 200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 29/08/2019

Nom et prénom du malade : LAALI CIEN

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : arthrose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 29/08/2019

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/08/2019	CP	-	110\$ht	

EXÉCUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	C.I.L. Date	Montant de la Facture	
	29/8/11	280,20	

Docteur Abdellah FAKIR

Médecine Générale

الدكتور عبد الله فاكر

الطب العام

- ECHOGRAPHIE

الفحص بالصدى

- ECG

- التخطيط الكهربائي للقلب

- DIABÉTOLOGIE

- داء السكري

- PRÉVENTION ET DEPISTAGE EN GYNÉCOLOGIE

- الوقاية والتشخيص المبكر لأمراض النساء

Casablanca, le 22/08/2019 الدار البيضاء,

M. LAAOUAHI RA比亞

X - Carbozyf
2ml x 21PHARMA
Mr SEYD
27, Rue de
Casablanca - 1
ICE 0011

Sotherma
L. Tazi. Pharmacien Resp.
CARBOSLANE - 48 doses
PPV 74.00 DH
6118001070893

X - Antispa 200
1ml x 31

610,00

39.90 Midazolam 50
1ml x 11 = 10LOT : 1970
UT.AV : 03-23
P.P.V : 39 DH 9039,00 OPRAT 205
1 ml / sin AralineLOT : 10252
PER : 06/2021
PPU : 39,00 DH

49,90 - Dermofix 1ml

B730

280,00